

## Justitia 4.0 – « L'accès au droit sans avoir à déplacer des montagnes de papier »

Berne, le 14 février 2019

**Le projet national Justitia 4.0 a officiellement été lancé jeudi 14 février 2019 à Lucerne. Il a pour objectif de faire passer la justice suisse « consommatrice de papier » au numérique. L'accès au système judiciaire en sera simplifié et étendu. Un portail central hautement sécurisé facilitera l'échange électronique des données entre les parties et les autorités judiciaires. Les dossiers physiques seront remplacés par des dossiers électroniques. L'environnement professionnel numérique dans le domaine judiciaire et l'infrastructure seront quant à eux optimisés.**

Le jeudi 14 février 2019, quelque 350 représentants des organisations soutenant le projet et directement concernées ont donné le coup d'envoi du projet Justitia 4.0 dans le bâtiment principal de l'Université de Lucerne. Des exposés, ateliers et stands d'information ont permis de présenter le projet aux personnes présentes, dont des cadres et responsables des autorités judiciaires, des ministères publics, de l'exécution des peines et mesures et des gouvernements cantonaux. Parmi les oratrices et orateurs se trouvaient Jacqueline Fehr, conseillère d'État du canton de Zurich, et Ulrich Meyer, président du Tribunal fédéral.

### Plus proche du système judiciaire

Le projet Justitia 4.0 va permettre au système judiciaire suisse de passer au numérique dans tous les domaines du droit, (procédure pénale, civile et administrative). D'ici 2026, toutes les parties d'une procédure judiciaire pourront échanger des données électroniques avec quelque 300 tribunaux, les ministères publics et les autorités d'exécution à l'échelon cantonal et fédéral. Pour y parvenir, le portail central hautement sécurisé Justitia.Swiss va être mis au point. Les utilisateurs professionnels (notamment les avocats) et les autorités participant à une procédure auront l'obligation de passer à la communication électronique. De plus, le projet Justitia 4.0 vise le remplacement des dossiers physiques actuels par des dossiers électroniques (dossier judiciaire électronique). Le succès de l'introduction de la communication électronique dans le domaine judiciaire et la validité du dossier électronique passe par une législation correspondante. Le processus législatif a déjà été lancé sous l'égide de l'Office fédéral de la justice.

Justitia 4.0 est bien plus qu'un simple projet informatique. Il s'agit d'aménager de manière optimale l'environnement de travail numérique des collaborateurs des autorités judiciaires. L'infrastructure et les processus doivent en outre être analysés et modifiés, de la communication électronique et du traitement des dossiers par les ministères publics à la livraison de données aux autorités d'exécution et archives en passant par les tribunaux.

Justitia 4.0 facilitera et étendra l'accès des citoyennes et citoyens au système judiciaire. Les données judiciaires seront alors disponibles à tout moment et depuis partout. Les autorités judiciaires pourront travailler de manière plus efficace, les processus seront plus performants et les procédures se dérouleront plus rapidement.

### Tous tirent à la même corde

Pour le projet Justitia 4.0, la Confédération et les cantons, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif tirent à la même corde. Outre les tribunaux cantonaux et de la Confédération, les directions de la justice cantonales, la Conférence des procureurs de Suisse, la Fédération suisse des avocats, l'Office fédéral de la justice et le Ministère public de la Confédération y participent activement. Les travaux sont dirigés par une équipe professionnelle de chefs de projet. Celle-ci peut compter sur le soutien de groupes de travail composés de représentants du métier des organisations concernées provenant de toutes les régions du pays.

D'ici 2022, plusieurs projets-pilotes seront réalisés afin d'analyser au plus tôt les différents composants de la future solution quant à leur fonctionnalité et à la convivialité d'utilisation. D'ici 2026, les solutions seront installées et mises en oeuvre auprès des services concernés des cantons et de la Confédération.

Le financement du projet est effectué de manière paritaire entre les autorités judiciaires et du pouvoir exécutif. Les autorités exécutives de la Confédération et des cantons participent aux coûts en fonction d'une clé de répartition qui a fait ses preuves. En ce qui concerne les coûts, seule une estimation sommaire est pour l'heure disponible. Outre des considérations sur le rapport coût/bénéfice, la planification financière comprendra une analyse des coûts d'investissement et d'exploitation. Ceux-ci seront consolidés à l'issue de la phase conceptuelle.

De plus amples informations sur le projet Justitia 4.0 sont disponibles sur le site web <http://justitia40.swiss>

**Contact pour les médias :**

Madame Balawijitha Waeber, 076 490 83 84, [balawijitha.waeber@kkjpd.ch](mailto:balawijitha.waeber@kkjpd.ch)